



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2002/73
23 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent vingt-huitième session, 12–15 novembre 2002,
point 5.3.4 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJETS D'AMENDEMENT À LA PROPOSITION
DE NOUVEAU PROJET DE RÈGLEMENT:

PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES AU COMPORTEMENT AU FEU
DES MATÉRIAUX UTILISÉS DANS L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
DE CERTAINES CATÉGORIES DE VÉHICULES À MOTEUR

Communication de l'expert du Bélarus

Note: Le texte reproduit ci-après a été envoyé par voie postale au secrétariat par l'expert du Bélarus (Comité de normalisation, de métrologie et d'homologation sous l'autorité des Ministres de la République du Bélarus). Il propose des corrections et des amendements (indiqués en caractères **gras**) à la proposition de projet de Règlement, contenue dans le document TRANS/WP.29/2002/23.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Paragraphe 2.5, modifier comme suit :

«2.5 Par “groupe de places assises”, soit une banquette, soit des sièges distincts mais contigus (autrement dit **possédant des ancrages en commun ou des ancrages placés à la distance minimale l’un de l’autre, qui permettent leur montage, leur utilisation et leur entretien**), conçus pour un ou plusieurs adultes assis.»

Paragraphe 6.1.2 (en russe seulement), remplacer le mot «quotient» (remplacer le mot «произведение» par «**отношение**»).

Paragraphe 6.2.2, modifier comme suit:

«...

c) matériau(x) utilisé(s) pour les lumières situées dans les casiers à bagages, **sur le toit et/ou à l’intérieur du véhicule**.

Le résultat de l’essai ...»

Annexe 4 (en russe seulement), corriger le mot et le renvoi à la note de bas de page dans le titre, sous le symbole d’homologation (E contenu dans le cercle) (remplacer les indications «касающиеся 1/:» par «**касающиеся 2/:**»)

Annexe 6,

Paragraphe 1.2, modifier comme suit :

«... en accord avec le service technique, sur **l’épaisseur** initiale du matériau, et cette précision doit être mentionnée dans le procès-verbal d’essai.

Les matériaux composites (voir le par. 6.1.3) doivent être soumis à l’essai ...»

Paragraphe 1.3, remplacer les mots «d’une flamme définie de faible énergie» par «d’une flamme définie», et en russe seulement remplacer les mots «в П-образном держателе» par «в **U**-образном держателе».

Paragraphe 2.2 (en russe seulement), remplacer les mots «из двух П-образных металлических пластин» par «из двух **U**-образных металлических пластин» et les mots «нижнюю П-образную раму» par «нижнюю **U**-образную раму».

Paragraphe 4.5 (en russe seulement), remplacer les mots «первую точку изменения» par «первую точку **измерения**».

Paragraphe 4.5 (en russe seulement), aligner comme suit le début du paragraphe sur le texte anglais:

«4.7 Если образец не воспламеняется **или** его горение прекращается ...»

Annexe 7,

Paragraphe 2.1, modifier comme suit :

«2.1 La source de chaleur **doit fournir une densité de chaleur rayonnée de 3 W/cm³, mesurée sur une surface parallèle à la surface du radiateur à une distance de 30 mm. Le rayonnement est concentré par un réflecteur hémisphérique dont le diamètre intérieur est de 100 ± 5 mm.**»

Annexe 8,

Paragraphe 2.1, modifier comme suit :

«2.1 Le porte-échantillon est un cadre rectangulaire de 560 mm de haut (**voir la figure 1**), **comportant des tétons destinés à la connexion de l'échantillon à éprouver. Les tétons de montage ne dépassent pas 2 mm de diamètre mais mesurent au moins 27 mm de long. L'échantillon est situé dans un plan parallèle au cadre, à une distance d'au moins 20 mm. Pour le montage d'un échantillon dans un plan parallèle à la distance prescrite du cadre, des éléments d'écartement de 2 mm de diamètre peuvent être placés à proximité des tétons. Le porte-échantillon est fixé sur un support approprié afin de maintenir le cadre dans une position verticale pendant l'essai.**»

Paragraphe 4.1 (en russe seulement), remplacer l'intervalle de température «10 °C – 0 °C» par «10 °C – **30 °C**».

Note du secrétariat: La proposition finale du Bélarus visant à attribuer (à l'annexe 8) à la figure 3 la légende «**figure 1**» (il est renvoyé à cette figure au paragraphe 2.2) et à la figure 1 la légende «**figure 3**» (il y est renvoyé au paragraphe 2.4), et à intervertir ces figures à la fin de l'annexe 8 afin de **placer les figures et les renvois selon leur ordre d'apparition dans le texte**, est d'ordre rédactionnel uniquement. Si cette proposition était acceptée, elle devrait être appliquée aux versions dans les trois langues de la proposition de projet de Règlement.
